UPLINE PERENNITE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

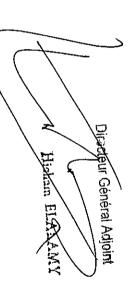
NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/0.22./.2014. en date du ..3.1/.0.7./.2014





ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations MANAGEMENT, La présente note d'information qu'elle contient. sis à 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, représentée par Madame 52 été préparée par 딥 société de gestion UPLINE CAPITAL

Mounya DINAR Directeur Général

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
37, 8d. Abdellatif Ben kaddour
CASABLANCA
CASABLANCA
75, 05 22 95 49 60/ 05 22 95 49 64
Fax: 05 22 95 74 75/ 05 22 95 49 64



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information. de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence



I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : FCP UPLINE PERENNITE

Nature juridique: Fonds Commun de Placement

Code Maroclear: MA 00000 36618

Date et référence de l'agrément : le 19/06/2013 sous la référence AG/OP/020/2013

Date de création: 28/05/2007

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social: Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine: 1.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Gestion représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de

Directeur Général

Etablissement de gestion délégataire : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya

DINAR en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR

qualité de Directeur Général

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Nawfal AMAR en sa qualité d'Associé Commissaire aux comptes: La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES.

II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification: le fonds est un OPCVM « Monétaire ».

La sensibilité sera en permanence inférieure ou égale à 0,5

Indice de référence : 50% TMP du marché monétaire interbancaire + 50% MBI Court Terme.

Objectif de gestion : L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts un placement à court terme rentable, liquide et sécurisant.

Stratégie d'investissement : Le fonds est un OPCVM « Monétaire »

"Monétaires" créances représentatives des opérations de pension qu'il effectuera en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inferieure à un an, tout Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 50% au moins, hors titres d'OPCVM "Monétaires" créances représentatives des opérations de pension qu'il effectuera en tant que en respectant la réglementation en vigueur.

placement en devises le fonds pourra consacrer au maximum 10% devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de son actif net à des opérations de conditions de la réglementation en

Durée de placement recommandée : 6 mois

Souscripteurs concernés: Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: 15/05/2008



*

cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant. Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement. En

siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.

ceux prévus dans la circulaire du CDVM. Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques 80.

auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts

nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice Affectation des résultats : les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à

capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de 2

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

Dénomination : Banque Centrale Populaire

Adresse: 101, Bd Zerktouni Casablanca

Téléphone: 0522 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management via une annonce qui sera publiée dans un journal d'annonces légales, au plus tard 10 jours ouvrables à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire décidant de ladite distribution.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Comptabilisation des coupons: les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts 1-93-213

IV - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat:

Commission de souscription maximale: Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT de la

valeur liquidative.

Commission de rachat maximale: Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT de liquidative. la valeur

transaction de solde nul devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volu-Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription

Note d'information du FCP Upline Pérennité

un volument de la contrata del contrata del la contrata del contrata de la contrata de la contrata del contra

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion:

faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en 2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction portefeuille. Ces trimestriellement. frais sont provisionnés 52. chaque calcul de la valeur liquidative et payés

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes:

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;
- (2) Frais de publication: 20.000 Dhs;
- (3) Commission CDVM: 0,025% HT;
- (4) Commission dépositaire: 0,05% HT;
- Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs;
- (6) Maroclear (droit d'admission):
- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;
- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;
- 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;
- 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Prestation d'Upline Capital Management (en vertu de la convention de délégation de gestion) : 95% * [FDG-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)]

